

Type d'emploi	Poste ouvert aux professeurs et professeures des écoles titulaires du CAFIPEMF.
Établissement	Académie de Paris
Nature du poste	Conseiller/conseillère pédagogique départemental(e)
Intitulé du poste	Conseiller/conseillère pédagogique départemental(e) « mathématiques »
Qualification demandée	Être titulaire du CAFIPEMF La pertinence des diplômes possédés pourra être appréciée par la commission de recrutement.
Date de prise de fonction	Rentrée scolaire 2023
Organisation du temps de travail	Temps plein. Le conseiller ou conseillère pédagogique départemental(e) est totalement déchargé(e) de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il ou elle est chargé(e). Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.
Lieux d'exercice	L'ensemble de l'académie.
Autorité hiérarchique	Circulaire 2015-114 du 21 juillet 2015. Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice d'académie, Directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale, le conseiller pédagogique départemental est membre de l'équipe des conseillers pédagogiques et son action est à concevoir dans le cadre de la politique départementale. Autorité fonctionnelle : IEN chargés de la mission académique mathématiques dont l'un est désigné « évaluateur PPCR » du référent-Mathématiques.

Description des missions :

Le conseiller ou la conseillère pédagogique « **mathématiques** » est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale. Il ou elle exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle de l'Adjoint en charge du premier degré et travaille avec les IEN chargé de la mission mathématiques ».

Depuis la rentrée 2020, la formation des professeurs et des professeures est engagée dans une nouvelle logique. L'expérimentation du plan Villani Torossian a montré toute l'utilité et la pertinence de formations concrètes au plus près des pratiques de classes, pour mieux répondre aux attentes des professeurs. Aussi, le plan « mathématiques » qui succède à l'expérimentation Villani-Torossian se déploie depuis la rentrée scolaire 2020 et conduit à la mise en place de groupes de 6 à 8 professeurs et professeures des écoles nommés constellations dans toutes les circonscriptions. Cette modalité de formation permet de se centrer sur les priorités ministérielles, avec des temps d'échanges entre pairs et d'observations en classe sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, dans le cadre d'un accompagnement par le RMC.

Pour se faire, il est nécessaire de former et d'outiller les RMC en déployant une formation ambitieuse et volontariste prise en charge en partie au niveau national, en partie au niveau académique.

L'ambition de l'académie est de renforcer la formation en mathématiques déjà entreprise au sein des constellations, des temps de formation et d'animation pédagogiques obligatoires (18h) ou de stages de formation continue. L'ensemble vise des enseignements de la maternelle au cycle 3, avec une vision de parcours de l'élève conduisant à travailler les liaisons inter-cycles et inter-degrés.

Les principales missions s'exercent dans un cadre académique selon 4 grands pôles :

1. Formation et accompagnement de formateurs, des équipes de circonscription dans la mise en oeuvre du plan « mathématiques » :

- **animer et coordonner le réseau académique** des référents mathématiques de circonscription : le CPD mathématiques participera et animera leur formation en lien avec les différents partenaires, dans le cadre du pilotage académique.
- **participer activement à la formation ou à l'accompagnement des équipes de circonscription** dans la conception et/ou mise en œuvre d'actions de formation : animations pédagogiques, stages de formation continue en mathématiques, utilisation des analyses des évaluations nationales (CP, CE1 et 6^{ème}) dans le pilotage.

2. Formation académique des PE :

- Concevoir, animer la formation réalisée dans différents stages proposés au niveau académique (notamment les stages massés et filés tous cycles, les stages FIL interdegrés cycle 3) pour renforcer les connaissances mathématiques des enseignants et développer des compétences tant didactiques que pédagogiques dans le domaine de l'enseignement des mathématiques. Ce travail se fera en étroite collaboration avec les autres formateurs académiques dédiés aux fondamentaux.
- **Conception et mise à disposition de ressources mathématiques au niveau académique** : animation et gestion du site mathécole, participation à la construction de ressources m@gistère, productions de ressources didactiques, mise en œuvre du Mathathlon....

3. Aide et conseil auprès des inspecteurs pilotes de la mission mathématiques : il s'agira notamment de veiller à la coordination et à la cohérence académiques des actions de formation proposées et d'apporter aux deux IEN pilotes les éléments nécessaires pour leur permettre la prise de décision ou la régulation des actions mises en œuvre dans le cadre du plan mathématique. Il ou elle pourra être aussi en lien avec le réseau national de formateurs de la Dgesco.

4. Participer aux travaux des différents groupes académiques : groupe de pilotage académique du plan maths, groupe académique mathématiques (dont il ou elle est membre de droit), groupe « évaluations », notamment et peut également intervenir dans la dynamique des 4 laboratoires de mathématiques parisiens. Il ou elle peut être aussi sollicité(e) lors de l'organisation du CRPE (écrits et oraux). D'une manière générale, il ou elle participe à la mise en œuvre des programmes et de toutes les actions en lien avec le rapport intitulé « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques ».

Le ou la CPD rendra compte annuellement de la réalisation des actions, par un rapport d'activités au DASEN.

PROFIL de COMPÉTENCES

Le candidat ou la candidate devra posséder :

- des connaissances mathématiques permettant d'appréhender les notions vues à l'école primaire
- des solides compétences didactiques et pédagogiques dans le domaine de l'enseignement des mathématiques.
- d'une culture mathématique réelle et confirmée
- d'une expérience de formation d'enseignants, en tant que conseiller pédagogique et/ou RMC
- d'une maîtrise des outils numériques

Le candidat ou la candidate devra faire preuve

- de compétences à travailler en équipe (avec le groupe académique, les IEN, les conseillers pédagogiques, les équipes de formateurs académiques,...)
- de capacités de gestion et d'animation de groupes et du rendu compte du travail en cours ou effectué
- d'adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service
- de qualités relationnelles et de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement
- de qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.

Contacts :

- Loïc ROUY loic.rouy@ac-paris.fr et Yannick MELEUC yannick.meleuc@ac-paris.fr, IEN mission mathématiques
- Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr